



Assemblée Générale de l'Association Bois des Alpes

Le 12 mai 2023 à Veynes (Hautes-Alpes)

Administrateurs présents ou leurs représentants : Patricia Morhet-Richaud (Communes forestières PACA), Benjamin Bousseau (Céribois), Eddy Bruhat (Dautremer), Guy Charron (Communes forestières AURA), Nicolas Cheron (ONF), Michel Cochet (BDD), Franck Faure-Brac (AMC), Alain Mars (CAUE Hautes-Alpes), Marie-Christine Renaud (Fransylva PACA), Axel Vernaz (Chalets Bayrou), Denis Hodoul (Margueron) ; Gilles Boudot (Boudot Construction Bois), Guy Boudot (Boudot Construction Bois),

Etaient également présents : Héloïse Allec (Communes forestières AURA), Philippe Baverey (Bois des Alpes), Océane Buform (Bois des Alpes), Hélène Chabrand (Chalets Chabrand), Cédric Conteau (ANCT Alpes), Lionel Courtois (Degré Vert), Bruno Duserre (NEOFOR BETEMPS), Caroline Galles (Communes forestières PACA), Wiam Hamia (Bois des Alpes), Claude Muffat (CRPF AURA), Fabio Pesce (FORTEA Consulting), Rodolphe Robeil (SIMC MATERIAUX MANOSQUE), Paul Martin (Mairies de Veynes), Frédéric Saboureault (Bois Territoire), Cyprien Levallois (Communes forestières AURA),

Pouvoir des administrateurs suivants: Jérôme Voutier (SOLEA), Daniel Agnellet (Scierie Agnellet), Olivier Gaujard (FIBOIS Sud PACA), Jean-Christophe Montmartin (BTMC), Rodolphe Paccard (LP Charpente), Lionel Piet (Coforet), Thomas Barthalay (Scierie Barthalay), David Bosch (SDCC), Frédéric Blanc (Scierie Blanc), Stéphanie Plançon (Scierie Barthélémy), Jean-Paul RODA (Roda Architectes), Teufic Koçak (SARL STMB), Jacques Nier (Scierie Nier), Laurent Clere (Arborescence), Laurent Fabregue (Céribois), Marc Viossat (CAUE Hautes-Alpes),

13h30 - Début de l'Assemblée générale statutaire

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale statutaire peut se dérouler.

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

« Tout d'abord je tiens à excuser l'absence de notre Trésorier Jérôme Voutier. Par sa voix, Bois des Alpes sera à l'honneur dans une prochaine émission « Nos forêts demain » diffusée fin juin sur C8. Il s'agit d'une émission initiée par France Bois Forêt dans le cadre de son action de promotion de la filière, dont le tournage est en cours depuis hier et aujourd'hui dans le Département.

Comme le veut l'usage je vais revenir sur l'année 2022. Année à la fois de turbulences et de renouveau pour Bois des Alpes.

Une réorganisation de notre accompagnement pour mieux répondre aux attentes des entreprises

Suite à mon élection à la Présidence en 2021, j'ai progressivement pris connaissance d'un certain nombre de dysfonctionnements qui se sont révélés, en 2022, particulièrement handicapants pour notre démarche de certification.

Le départ de Damien Lozach à l'automne dernier a été l'occasion de réorganiser en profondeur le fonctionnement de notre petite association. En amont quelques semaines auparavant l'arrivée de Philippe Baverey

a permis d'engager un renforcement des moyens indispensables à un meilleur accompagnement des entreprises certifiées, tant dans le Sud que dans le Nord du Massif Alpin.

Je souhaite en effet que Bois des Alpes soit pleinement aux côtés de ses entreprises certifiées afin de les accompagner, de les outiller pour leur faciliter la mise en œuvre de la démarche et les valoriser dans leur engagement. Les entreprises doivent désormais pouvoir compter sur Bois des Alpes pour développer leur offre en bois certifiés, optimiser l'organisation de la production de Bois des Alpes et la faire valoir au mieux notamment dans la réponse aux marchés publics...

C'est en ce sens que dès son arrivée, Philippe a été à la rencontre de nombreuses entreprises certifiées ou souhaitant se certifier. Ces échanges ont été enrichissants et permettent de croiser le référentiel Bois des Alpes avec la réalité du terrain, l'organisation des entreprises, les contraintes de production, les attentes des consommateurs...

Parallèlement, un travail de longue haleine a été engagé jusqu'à ces derniers jours pour remettre de l'ordre et remettre en selle l'association notamment pour justifier les dossiers de financement en retard, mettre en place les outils de gestion nécessaires à un pilotage administratif et financier efficace. Je remercie particulièrement Philippe et Océane qui ont été à mes côtés et ont traversé avec moi ces semaines difficiles. Je remercie par ailleurs nos partenaires, Etat, Régions, avec qui nous avons été en contact régulier durant cette période, pour leur confiance renouvelée. L'association est désormais remise sur de bons rails même s'il reste encore quelques points d'organisation à améliorer. Cela lui permettra, et c'est l'enjeu de cette année, de rattraper le retard de mise en œuvre de son plan d'action. Je suis néanmoins confiante en la capacité de l'équipe, très récemment renforcée par l'arrivée de Wiam, d'être au rendez-vous de cette ambition que je leur ai fixée.

Sur le plan financier, l'augmentation du nombre d'entreprises certifiées et la montée en puissance de de leur contribution conforte notre budget, permet cette phase de croissance et développement qui s'ouvre et concrétise l'augmentation de nos ressources propres qui répond à une demande légitime de nos partenaires.

Une phase de développement nouvelle s'ouvre dans un contexte difficile mais pas dénué d'opportunité.

Cet accompagnement est d'autant plus important dans un contexte d'augmentation de la demande en bois, de mise en place de la réglementation environnementale 2020. La construction bois n'a jamais été autant sollicitée, il est nécessaire que les entreprises et l'association Bois des Alpes se saisissent de cette opportunité pour se conforter et améliorer la valorisation des bois alpins au profit des territoires.

La demande en produits certifiés a vocation à se démultiplier, tirée par les collectivités qui souhaitent aujourd'hui, plus que jamais, faire appel à des bois locaux. Mais plus seulement, car un certain nombre de marchés privés font appel à du bois certifié Bois des Alpes.

Dans ce contexte le renforcement de l'offre est impératif. C'est le sens des chantiers que rouvre le conseil d'administration :

- Traçabilité
- Référentiel
- Structuration de l'usage de la marque
- La création d'un stock de produits certifiés
- Développement de produits : lien aux projets d'investissement

Ces chantiers doivent permettre d'une part de conforter, légitimer et renforcer la démarche de certification indispensable au maintien de sa crédibilité. La traçabilité, qui est, je l'entends souvent, vécue comme l'obstacle majeur pour les entreprises, reste pour autant le fondement de notre démarche innovante et pionnière à l'échelle nationale. Bois des Alpes doit développer tous les outils et les éventuelles adaptations nécessaires, sans remettre en causes les fondamentaux, pour faciliter sa mise en œuvre dans les entreprises.

Dans ce contexte, rendu plus difficile par l'inflation et une tendance au ralentissement du marché de la construction, je ne vous cache pas que j'attends des entreprises certifiées qu'elles soient au rendez-vous. Les prescripteurs : les Communes forestières pour la sphère publique comme les FIBOIS pour les maîtres d'ouvrages privés et nombre de maître d'œuvre sont amenés à déployer une énergie certaine pour convaincre, expliquer et promouvoir, et permettre l'enclenchement de nouvelles constructions en Bois des Alpes qui souffre des idées reçues encore bien ancrées de la construction en bois : plus cher, difficile, pas d'entreprises pour répondre. Cette débauche d'énergie vise avant tout à renforcer l'économie locale qu'animent et dont bénéficient les entreprises de nos deux régions.

Être au rendez-vous pour les entreprises, suppose que l'on ne se retrouve plus dans des situations où les marchés publics qui sortent en faisant appel à du Bois des Alpes se retrouvent infructueux faute d'offres comme on l'a trop souvent connu ces dernières semaines.

Et ainsi que les efforts et actions de nos nombreux partenaires, relais de Bois des Alpes ne soient pas mis à mal et qu'au-delà l'ensemble de la filière bois en pâtisse. Je remercie ces partenaires essentiels de Bois des Alpes qui relaient et font la promotion que ce soient les Communes forestières, les FIBOIS dont j'ai déjà parlé mais également tous ceux qui rejoignent nos valeurs et font leur la promotion de Bois des Alpes, tels que les CAUE, les ordres d'architectes, les Départements, Fransylva, et j'en oublie sûrement.

2023 devrait concrétiser ce renouveau et déploiement à une phase charnière pour notre démarche

Les efforts que nous mettons en œuvre et les travaux sur la traçabilité et l'actualisation du référentiel doivent permettre la consolidation et l'expansion de Bois des Alpes auprès de nouvelles entreprises, mais aussi la mise en place de nouveaux produits auprès des entreprises déjà certifiées. Je rappelle qu'à l'appui de notre démarche qui est un élément fondateur de la stratégie alpine déployée par le Comité de massif des Alpes, un dispositif important de soutien à l'investissement pour les entreprises est pleinement en place.

J'encourage ainsi les entreprises à systématiser l'étiquetage du Bois des Alpes répondant à notre cahier des charges. Ce sont les entreprises, vous, qui pourront donner l'envergure nécessaire à Bois des Alpes en faisant la promotion du bois local dans leur stratégie commerciale et de communication.

Je reste résolument optimiste. Le choix de Veynes pour cette assemblée générale n'est pas anodin. Tout proche, la construction d'une usine de bois collés 100 % Bois des Alpes est en train de se concrétiser avec l'appui du Département des Hautes Alpes, facilitateur, qui construit l'atelier relais qui l'hébergera.

Cet investissement aussi important qu'essentiel au-delà de la structuration et renforcement de l'offre de produits certifiés et pour le coup de produits collés qui fait encore trop souvent défaut, concrétise la logique de grappe d'entreprise qui avec la traçabilité est le second pilier de notre démarche. Le consortium d'entreprises mis en place sous l'égide de Franck Faure Brac a la double particularité de fédérer différents maillons de la filière : scieurs, charpentiers, menuisiers, et de recouvrir une véritable dimension alpine.

Ce premier investissement collectif qui lie dans un même projet, première et deuxième transformation, doit je l'espère faire des émules et être démultiplié. La concrétisation de ce projet et d'autres je l'espère permettra à Bois des Alpes de franchir cette étape importante et tant attendue qui permettra au bois du massif alpin de gagner des parts de marchés et de créer les emplois ruraux utiles au dynamisme et à la diversification économique de nos territoires de montagne.

Je vous remercie tous de votre implication dans la certification Bois des Alpes et de votre soutien à l'association. »

RAPPORT D'ACTIVITE

Philippe Baverey : « Nous tenons à souligner que l'action de Bois des Alpes a été rendu possible grâce au soutien de nos financeurs depuis de nombreuses années, et son avenir dépendra de la confiance qu'ils continueront à nous témoigner. Nous tenons à remercier l'Etat à travers le FNADT et les deux DRAAF, la région Sud et la région AURA, France Bois Forêt, et le FEDER. Nous remercions également les COFOR, FIBOIS AURA

et PACA pour leur contribution. Il est nécessaire de renforcer le lien pour mener des actions collectives, faire connaître Bois des Alpes, et favoriser l'utilisation du bois certifié Bois des Alpes.

Cette année 2022 a été l'occasion pour moi d'acquérir une vision globale sur l'activité de l'association. J'ai rencontré beaucoup d'entreprises afin de répondre au mieux à leurs besoins. Nous avons également essayé de faire évoluer la certification et le référentiel dans une démarche de progrès. Par ailleurs, nous travaillons étroitement avec le PEFC qui intervient dans notre certification.

Notre travail a permis la réalisation de plus de trente-cinq projets de construction qui ont été transmis aux entreprises certifiées parce qu'ils faisaient référence à Bois des Alpes. Le décompte total des projets réalisés en Bois des Alpes, actualisé à fin 2022, fais-lui état de plus de 200 réalisations en Bois des Alpes dans et à proximité du massif alpin (périmètre étendu), en tenant compte des constructions individuelles. »

Océane Buforn : Pour la partie Communication « Les projets menés en 2022 :

- Mise à jour de la plaquette de présentation Bois des Alpes,
- Création de vraies cartes de visite à nos noms,
- Création d'un guide de bienvenue pour les entreprises (qui complète le kit communication de 2021).

Nous avons aussi débuté un travail avec l'entreprise IBECOME qui nous aide à établir une stratégie de communication pour les années à venir. Elle nous aide à avoir un regard neuf sur ce que nous faisons déjà, notamment au niveau des événements, de la manière de toucher de nouveaux publics, de la réalisation de Newsletter plus ciblés etc. Dans ce cadre, plusieurs adhérents ont été interrogé pour donner leur avis. »

RAPPORT FINANCIER : VALIDATION DES COMPTES

Philippe Baverey : « En 2022, la cotisation est passée de 200 à 250 euros pour l'ensemble des adhérents, sauf pour les Fibois et les Communes Forestières, qui sont passés à 500 euros. Les charges de fonctionnement ont augmenté, du fait du salaire de Philippe Baverey qui a été embauché le 13 juin de l'année dernière, de l'indemnité dû à la rupture conventionnelle de Damien Lozach, et enfin au niveau de plus de déplacements générés par l'arrivée de Philippe Baverey. En ce qui concerne le salaire, on a une évolution de 30%. Ainsi, nous avons un résultat négatif de 6 024 euros.

Ceci est également dû aux nombreuses demandes de reports de soldes de financements de 2022 à 2023.

VOTES

Pour le rapport d'activité : voté à l'unanimité des membres présents et représentés
Rapport financier : voté à l'unanimité

OUTIL DE TRACABILITE

Développé par Fabio Pesce (FORTEA Consulting)

Cet outil permet le déploiement de la base de données. C'est un atout pour les entreprises certifiées. Il va permettre d'aider les entreprises à la mise en œuvre, à la valorisation des flux d'informations et à favoriser les échanges commerciaux. Surtout, il permet de rendre possible un certificat de bonne conduite et d'origine de bois certifié « Bois des Alpes ». Toute la chaîne de valeur va avoir la possibilité de profiter de ce service.

Selon une étude récente, qui a pris en compte 28 labels de promotion du Bois local pour la construction, Bois des Alpes s'est bien distingué et est celui qui est le plus outillé, et le plus crédible vis-à-vis de l'opinion.

PROJET ENTREPRENEURIAL : SAS ALPES BOIS COLLAGE

Alpes Bois collage est un projet récent comprenant quatre associés, qui sont présents sur l'ensemble de la région PACA. L'objectif principal est de valoriser et développer la ressource forestière, et de favoriser les circuits courts. L'entreprise souhaite viser deux produits : les bois massif reconstitués et les carrelets de menuiserie.

Ces deux types de produits permettent de valoriser l'ensemble de la forêt alpine. L'objectif est également de produire à 100% du Bois certifié Bois des Alpes. Ce projet est financé à 50% par la région et d'autres financeurs.

INTERVENTIONS

Intervention de Michel Cochet (Président de Fibois AURA) : « Depuis quelques mois, la situation du bois local et de la construction se détériore. Le coût de la construction et les taux augmentent. On estime un ralentissement de la construction pour le deuxième semestre 2023, mais on observe que la part du bois dans la construction est en hausse. Concernant Bois des Alpes, on se félicite de ce nouvel outil de traçabilité. Cependant, l'offre de matières premières sur les Alpes est baissière depuis quelques années. Dans plusieurs secteurs, la forêt est vieillissante. On a encore beaucoup de bois d'importations. L'objectif de Bois des Alpes qui est l'augmentation de l'offre de bois certifié Bois des Alpes n'est pas encore atteint. Cela est dû à l'irréalisme de plusieurs paramètres constituant la certification. De plus, les contraintes d'exploitations dans les Alpes augmentent. Il est urgent qu'on inverse cette tendance-là. »

Intervention de Nicolas Cheron (ONF) : « L'ONF partage aussi une inquiétude sur la baisse de collecte de bois. On constate une baisse structurelle sur le Massif Alpin Nord et Sud, et on travaille sur une rationalisation de ces clauses. L'activité de nos prestataires, de nos entreprises, et les majorations de coûts qu'elles subissent pour acheter leurs matériels sont de plus en plus importantes. On a donc une baisse de volume et une hausse des coûts, ce qui fragilise l'ensemble. Avec l'ONF, nous travaillons dessus. »

QUESTIONS / REPONSES

- **Vous dites que vous avez fait un questionnaire auprès des entreprises sur les outils de communication à leur service, quel a été leur retour ?**

Réponse : Pour avoir le plus gros panel possible d'avis, nous avons interrogé une entreprise certifiée, un avis d'une autre certification et d'un autre label, un architecte... Toutes avaient des regards différents. Une entreprise nous a confirmé être satisfaite de la certification et souhaitais avoir plus de visibilité sur les événements. On essaye de trouver des idées pour répondre à ses besoins.

- **Les entreprises présentes ici peuvent-elles nous donner leurs avis ?**

Retour 1 : On a des attentes. Aujourd'hui nous sommes principalement sur des marchés publics, et nous cherchons à aller sur le marché privé. On a besoin de ces outils de communication pour répondre de plus en plus aux besoins des clients.

Retour 2 : Au départ Bois des Alpes, c'était uniquement public. Aujourd'hui on a aussi des particuliers. On a de plus en plus de maisons certifiées Bois des Alpes, les clients sont très contents mais ne connaissent pas forcément les spécificités de cette certification. C'est pourquoi ces outils de communication sont essentiels, notamment pour toucher ce type de clientèle.

- **Il aurait été intéressant d'avoir le détail des contributions des partenaires financiers car effectivement on a une contribution assez forte (FNADT) mais l'état n'est pas seul il y a aussi les deux régions et les DRAAF.**

Réponse : Comme a pu le souligner Philippe précédemment, le soutien des partenaires est essentiel pour notre structure. Nous essayons d'augmenter nos ressources propres, mais il est clair que sans le soutien de l'état et des autres organismes, on ne pourrait pas fonctionner.

De plus, avec le soutien de financement on a aussi une augmentation de la masse salariale. Sur l'année 2022 il y a un report, et nous ne sommes pas en mesure de justifier toutes les subventions. Financièrement, la totalité des subventions n'est pas affichée car la totalité des dépenses qui sont afférentes aux subventions n'est pas réalisée.

- **Il n'y a pas un sens à connecter la redevance au volume de bois certifié Bois des Alpes des entreprises ? Est-ce dans le modèle économique de l'association, il n'y a pas un intérêt à être plus réaliste et plus près du marché ?**

Réponse : oui c'est un critère qu'on pourrait intégrer.

- **(FNADT) On est très heureux de la plus grande implication des entreprises dans la contribution de l'association, ce qui nous pousse à augmenter notre contribution financière, notamment l'état, pour permettre à Bois des Alpes d'être au plus près des entreprises. Cette contribution était conditionnée à la contribution des entreprises dans l'association. On est content que le développement de Bois des Alpes se soit fait en augmentant votre présence au sein des entreprises. C'est pourquoi on a ajouté une contribution de 25k euros cette année.**

Réponse : Cette année, nous essayons de développer la dynamique inter-entreprise et inter-territoire, et d'augmenter l'offre de la certification Bois des Alpes. C'est en allant sur le terrain qu'on arrive à avoir une bonne mesure du marché et donc de travailler les bons mécanismes sur le terrain, qui doivent s'approprier Bois des Alpes. On travaille aussi sur le référentiel afin d'avoir une meilleure adéquation. Nous essayons de le rendre plus réaliste.